



RETRAITES, SERVICES PUBLICS A NOUS DE DÉCIDER DANS LA GRÈVE!

NON, LES CAISSES NE SONT PAS VIDES !

Dette de l'Etat, déficit de la sécurité sociale ou du système des retraites... ne sont que des mensonges utilisés par le pouvoir afin de nous faire consentir à la dégradation de nos conditions de vie. Alors que pour d'autres, cette rigueur budgétaire et sociale se traduit par des cadeaux fiscaux, des augmentations de salaires et des départs à la retraite indécents.

Les systèmes de solidarité ont été imposés par les luttes de 1936 et ont été mis en oeuvre après la guerre. La France est-elle

moins riche aujourd'hui qu'en 1945 ?! Au regard des bénéfices énormes des entreprises il semblerait que non. Si le nombre de retraités augmente, il existe des solutions pour maintenir nos revenus. Nous avons les moyens de faire le choix de la solidarité, plutôt que d'investir dans la violence d'Etat (police, prisons, armement, expulsions d'étrangers), plutôt que de favoriser les privilèges des riches, des actionnaires et des patrons.

PUBLIC, PRIVÉ, AVEC OU SANS-PAPIERS: TOUS UNIS DANS LA GRÈVE !

Dans la même ligne que la loi du 21 août 2003, la durée nécessaire pour bénéficier d'une pension à taux plein est majorée d'un trimestre par an pour atteindre 41 annuités, au 1er janvier 2012. Mais toujours rien sur la question de la pénibilité du travail : même régime pour tous, quelles que soient les conditions de travail ou l'espérance de vie. En même temps, le gouvernement ose déclarer que l'âge légal de la retraite va rester fixé à 60 ans. Conséquences : les décotes et la paupérisation du plus grand nombre.

Le maintien des " régimes spéciaux " de retraites pour les salariés des transports

constituait l'un des derniers verrous avant la fin programmée de notre système de retraite socialisé, fonctionnant par répartition. Nous sommes nombreux à l'avoir compris : en octobre, contre toute attente, de nombreux secteurs se sont mis en grève, y compris le privé, pour empêcher cette réforme. Allons nous en rester là ?

La pénibilité au travail concerne tous les secteurs. Le service public n'est pas épargné. Là aussi la précarité, la flexibilité, les salaires au mérite gagnent du terrain. Les conséquences sont les mêmes qu'ailleurs : des conditions de travail difficiles sous la pression d'une hiérarchie arrogante.

AUTOGESTION DES LUTTES ET SOLIDARITÉ POUR GAGNER DES ANNÉES DE VIE

Nos protections sociales ont été gagnées dans la lutte et par la grève. Elles visent la réduction du temps de travail. Oui, nous refusons de travailler jusqu'à ce que mort s'ensuive. C'est nous qui cotisons, c'est à nous de décider de la façon dont doivent être utilisées ces cotisations. C'est à nous de faire le choix des services publics dont nous avons besoin et de la manière dont

nous voulons les faire fonctionner. L'Etat ou les collectivités territoriales ne serviront jamais nos intérêts. En commençant par l'autogestion des luttes sans laisser les permanents syndicaux décider, reprenons nos vies en main et imposons ce que nous voulons. Ce n'est que par la grève que nous y arriverons.

41,42,45 ANNUITÉS...ET APRÈS???

Le taux de pauvreté chez les personnes de plus de 65 ans est passé de 14% en 2004 à 16% aujourd'hui. Ainsi il nous faudrait passer à 41 annuités de cotisation (et cela ne fait que commencer puisque le Medef table sur 42 puis 45 annuités d'ici 2015 !) pour toucher une pension de plus en plus mince.

Alors que le taux d'emplois des seniors ne cesse de baisser (38,7% en 2006), le patronat et le gouvernement projettent de liquider le droit à la retraite à 60 ans (en faisant passer l'âge légal de départ à 61 ans pour commencer). Dans le même temps ils se débarrassent des salariés âgés à la moindre occasion...

Cette politique réformera la cotisation pour en élargir l'assiette aux revenus financiers.

Au États-unis des milliers de retraités ont vu leur pension s'évaporer dans la bulle spéculative des fonds de pension Enron.

Le développement de la capitalisation entraîne toujours une aggravation des inégalités. Ainsi, les 2/3 des titres de fonds de pension sont possédés par moins de 10% des salariés et 57% d'entre eux n'y cotisent plus par manque de moyens!

ARGUMENT DEMOGRAPHIQUE FALACIEUX !

D'après l'INSEE, qui révisé ses projections, la population active (cotisants) devrait augmenter de 2 millions de personnes d'ici 2020 alors qu'on nous annonçait une baisse inéluctable. Sans compter (et il le faut) une augmentation du solde migratoire car les étrangers qui travaillent en France cotisent aussi !

Quand on sait que la France a le plus fort taux de natalité européen... l'argument démographique a ses limites. Certes nous vivons plus longtemps qu'il y a 70 grâce au progrès de la médecine mais aussi par nos luttes successives qui nous ont donné des acquis sociaux pour mieux vivre...

De plus, l'argument de la productivité est volontairement mis de côté. Ainsi nous produisons 35 fois plus de richesses qu'il y a 30 ans... sans que celles-ci produites par tous et toutes soit redistribuées ...

Il est possible de s'opposer à la paupérisation des retraités si l'on donne les moyens financiers au régime par répartition

L'exonération des charges patronales représente un manque à gagner pour la sécurité sociale (qui finance nos retraites) depuis 1991 de 200 milliards d'euro.

Une augmentation de 15 points des cotisations patronales (qui ont perdu 26 points entre 1986 et 2006) d'ici 2020 renflouerait largement les caisses.

Cela représenterait 0,37% par an d'augmentation des charges patronales.

Il est difficile de croire que, comme on nous le dit cela mettrait à bas toute notre économie...Au pire cela baissera quelque peu les dividendes des actionnaires!

- **POUR LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL !**
- **POUR UN SERVICE PUBLIC SANS HIERARCHIE ET UTILE A TOUS !**
- **POUR LE MAINTIEN DU SYSTÈME DE RETRAITE PAR RÉPARTITION, GÈRE PAR LES SALARIÉS !**
- **POUR LA RÉGULARISATION DE TOUS LES SANS-PAPIERS**

Je souhaite recevoir gratuitement:

• TROIS NUMEROS DU **COMBAT SYNDICALISTE**, LE MENSUEL DES SYNDICATS CNT: OUI NON

• **La Sociale!**, LE BULLETIN DE LA FÉDÉRATION CNT SANTÉ SOCIAL & CT: OUI NON

NOM: PRENOM:

ADRESSE: CODE POSTAL :

E-MAIL : PROFESSION:

>> Coupon à retourner à: Syndicat CNT santé social & CT - 33 rue des Vignoles - 75020 Paris